



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 28 FEVRIER 2017

Présent-e-s :

M. Pierre TORRI, Président

Mme Alexandra SAAS, Vice-présidente

M. Philippe ROCHETIN, Secrétaire

M. Roberto RIGHETTI, Vice-secrétaire

M. Richard JEANMONOD, Membre du Bureau

M. Jean-Michel MEYLAN, Membre du Bureau

Mmes Catherine BORSTCHER, Véronique DUBOIS, Pierre-Alain GAUD, Véronique ÖZAZMAN, Nathalie RUEGGER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Robert CHAL, Roberto DI GIORGIO, Cédric EPENOY, Laurent FARINELLI, Michel FAVRE, Vincent GILLET, Olivier MONNERAT, Pierre-Antoine RIEBEN, Mario RODRIGUEZ, Dominique TINGUELY, Francisco VALENTIN et Thomas VEILLET, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Thierry DURAND, Conseiller administratif

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusé :

M. Maurice GARDIOL

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste : Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2017**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Rapports des commissions :**
 - a) Sécurité, prévention et communication du 30 janvier**

- b) Enfance du 2 février
- c) Infrastructures et environnement du 6 février
- d) Sociale du 9 février
- e) Aménagement et grands projets du 20 février
- f) Economie et finances du 23 février
- g) Culture et loisirs du 27 février

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) D 63-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 350'000.- pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VI à Plan-les-Ouates
- b) D 64-2017 R : Crédit d'étude de CHF 130'000.- pour la mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune aux Sciers 2^{ème} étape, sur la commune de Plan-les-Ouates
- c) D 67-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 1'200'000.- pour la réalisation du collectif privé EU et EP et de l'aménagement routier au chemin de l'Essartage dans le périmètre du PLQ Les Sciers – Phase 1
- d) D 68-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 302'000.- pour l'acquisition d'une balayeuse
- e) D 70-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 200'000.- pour la mise à jour du Plan directeur communal
- f) D 71-2017 P : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 47'000.- en vue de la refonte du site Internet communal
- g) D 72-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 707'000.- pour l'amélioration du cheminement de mobilité douce : Promenade tordue et traversée du chemin de Vers

6. Questions

7. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

M. Pierre Torri, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Il excuse l'absence de M. Gardiol, ainsi que les retards annoncés de Mme Rüegger, M. Tinguely et M. Rodriguez.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2017

Le Président transmet une correction demandée par M. Gardiol, excusé ce soir. En page 20, point 7.6., dernière ligne :

'Leur représentant, ici, au sein du Conseil municipal, à savoir M. Gardiol, qui est aussi membre du comité de la plateforme interreligieuse, a également ...'.

Lire :

'M. Gardiol, qui est aussi membre du comité de la plateforme interreligieuse, a également ...'.

Le Président demande une correction en page 2, § 2, 3^{ème} ligne :

‘ ... faire circuler une carte de vœux reçue de M. Attila, un de leurs bons amis roumains, de Sangiorgiu. ’

Lire :

*‘ ... faire circuler une carte de vœux reçue de M. Attila, un de leurs bons amis roumains, **Maire** de Sangiorgiu. ’*

Mme Rüegger rejoint la séance à 20H07.

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2017 est approuvé à l’unanimité des personnes présentes, soit par 20 voix pour et 1 abstention, sous réserve des modifications demandées.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Délai référendaire

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l’objet d’un vote ce soir débutera le jour suivant l’affichage, soit en principe le 9 mars 2017 et s’achèvera le 18 avril 2017

M. Rodriguez rejoint la séance à 20H08.

2.2. Course pédestre à travers le Coteau de Bernex

Le Président rappelle que le délai d’inscription pour la 40^{ème} édition de la course pédestre ‘*A travers le coteau*’, de Bernex, est fixé au 20 mars 2017. Il précise que, pour les élus, elle se court par équipes et les encourage à y participer.

2.3. Courrier reçu de la Brasserie du virage

Le Président annonce qu’ils ont reçu un courrier de la Brasserie du virage qui les remercie et qui leur transmet son bilan, lequel est tenu à disposition des conseillers municipaux si certains d’entre eux sont désireux de le lire.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l’ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1. Patinoire

Mme Monbaron explique qu’en raison des températures inhabituellement élevées pour la saison, ils ont rencontré quelques problèmes avec la qualité de la glace et ont dû fermer la patinoire au public les jeudi 23 et vendredi 24 février 2017, afin d’assurer une qualité optimale pour la fête du Fun Hockey qui a eu lieu le samedi 25 février 2017. La saison a été clôturée ce dimanche et le démontage de la patinoire aura lieu du 28 février au 10 mars 2017.

3.2. Rugby

Mme Monbaron annonce qu’en collaboration avec la Fédération suisse de rugby, le Club de rugby de Plan-les-Ouates organise le match international Suisse/Ukraine qui se déroulera le 12 mars 2017 au stade des Cherpines. Le secteur sport en assure le suivi et la coordination.

3.3. Zone sportive des Cherpines Pièce D

Mme Monbaron informe qu'ils ont mandaté un architecte auquel ils ont transmis un cahier des charges pour une étude de faisabilité et un chiffrage détaillé en tenant compte de toutes les variantes demandées par la commission Ad Hoc Pièce D. Ils devraient obtenir un rendu dans environ deux mois.

3.4. Stade des Cherpines - Nouveau terrain synthétique

Mme Monbaron annonce que le nouveau terrain synthétique est maintenant complètement terminé et qu'il a été homologué par l'ACGF (Association Cantonale Genevoise de Football). Reste à faire l'homologation par l'ASF (Association Suisse de Football). Elle informe également que la nouvelle carrière sera terminée et mise en service la semaine du 6 mars 2017.

3.5. Restaurant des Cherpines

Mme Monbaron informe que, suite à la résiliation du bail pour le mois de septembre prochain, la société issue du FC Plan-les-Ouates qui assume la gestion de ce restaurant, a contesté la résiliation auprès du Tribunal des Baux et loyers. Elle a présenté les motifs de sa contestation et requiert une prolongation de bail pour une durée de six ans. La Commune reste dans l'attente de la suite de cette procédure.

3.6. Incivilités

Mme Monbaron annonce les incivilités constatées au mois de janvier 2017 :

1 cas de déchets à la déchetterie de l'Abérieu

3 déprédations :

- Une vitre du panneau d'affichage du parking des Cherpines
- Une vitre à l'école du PDC.
- Une vitre de l'abribus près de la Migros

6 tags :

- Arrêt du tram Trèfle-blanc
- Mur sur la route de Base
- Chemin de la Mère-Voie
- Route de Saconnex-d'Arve
- Extérieur du Boulodrome
- Mur Extérieur de la Voirie

4 vols

- 4 cylindres sur les portes des WC de la Butte.
- Des casiers ont été forcés à la piscine du Sapay et des biens ont disparus. Le lendemain, ce sont les poches des vestes qui ont été fouillées, des clés de voiture ont été subtilisées et la voiture concernée a également disparu. Ils sont donc très satisfaits que le Conseil municipal ait voté, sur le siège, l'installation de caméras de vidéo de protection lors de sa précédente séance. Celles-ci vont être installées tout prochainement et permettront de limiter ces agissements.
- Il semblerait qu'il y ait également eu des vols dans les vestiaires des Cherpines. Les bandes vidéo vont être visionnées.

1 incendie

- La décoration élaborée dans le cadre du forum sur la solidarité a été incendiée dans le préau du Vélodrome samedi 25 février 2017, vers 23H00. Une tente communale 3x3 mètres, située à proximité, a souffert de la chaleur.

3.7. Sécurité

Mme Monbaron annonce que la situation, en matière de sécurité, est relativement calme. La présence active est maintenue sur la place des Aviateurs pour prévenir les nuisances nocturnes.

3.8. Cambriolages

Mme Monbaron informe que 16 cambriolages ont été recensés en janvier 2017 (contre 2 en janvier 2016). Depuis le mois de novembre 2016, il est constaté une nette augmentation des cambriolages. Cette tendance reste forte, malgré la vigilance et la prévention. Les entreprises de métaux sont les plus touchées en ce moment.

3.9. Nouvelle agente de la police municipale

Mme Monbaron annonce que l'agente de la police municipale, Céline Hassler va terminer son école prochainement. En l'état, elle est promue. Son assermentation aura lieu le 21 mars prochain, raison pour laquelle elle les prie d'ores et déjà d'excuser son retard à la prochaine séance du Conseil municipal qui aura lieu le même jour.

3.10. Divers

Comme les conseillers municipaux ont pu le lire dans les journaux, **Mme Monbaron** confirme qu'un enfant s'était fait accoster par un inconnu sur le chemin de l'école. Suite au signalement diffusé, le véhicule stationné a été repéré par leurs agents. Ces derniers ont fait appel à la police cantonale pour l'interpellation qui a eu lieu peu après. Ceci a permis de lever le doute et rassurer les enfants et les parents.

3.11. Aménagement du territoire – Les Cherpines

Mme Monbaron informe que les études de densification sont, bien entendu, toujours menées par le Canton. Les résultats seront présentés aux commissions Aménagement des deux Communes, le 13 mars prochain, avant une décision politique finale qui sera prise lors d'un Copil prévu le 6 avril 2017. Une séance de restitution aux associations qui ont participé à la démarche participative se déroulera le 16 mars prochain.

3.12. Plan directeur cantonal 2030

Mme Monbaron annonce que la Commune a reçu le dossier de révision du plan directeur cantonal 2030 sur lequel le Conseil municipal devra donner son avis d'ici le mois de juin 2017, par le biais d'une résolution. Cette nouvelle mouture est surprenante sur plusieurs points et notamment en ce qui concerne les Cherpines, car elle prévoit une surface brute de plancher logements de 450'000m² sur les Cherpines, soit déjà un indice de densité et d'utilisation du sol de 1.3, alors même que les études et discussions sur la densification ne sont pas abouties. Une demande d'explication va être adressée au Canton.

3.13. Plan de site de Saconnex-d'Arve-Dessous

Mme Monbaron informe que le dossier du plan de site de Saconnex-d'Arve-Dessous est entre les mains du SMS (Service cantonal des Monuments et Sites) depuis plus de six mois. Un courrier va être transmis au Conseiller d'Etat en charge, afin de lui demander d'activer ses services pour permettre une adoption définitive de ce plan attendu par la population.

3.14. Plan Directeur Communal

Mme Monbaron annonce que la révision du PDC (Plan Directeur Communal) vient d'être lancée. La Commune est accompagnée du bureau LMLV (Luc Malnati/Leonard Verest) pour réaliser ce PDC dans les deux ans à venir. Des ateliers et des séances publiques seront

organisés pour associer la population à la mise en place de ce nouveau projet de développement communal qui sera travaillé au sein de la commission Aménagement.

3.15. Séance de présentation du projet L1-L2 à la salle des Fêtes de Troinex – Mercredi 1^{er} mars 2017

M. Durand rappelle qu'aura lieu, au lendemain de cette séance, à savoir mercredi 1^{er} mars 2017, une séance de présentation du projet L1-L2, à la salle des Fêtes de Troinex, à 19H00. Cette séance est à destination des conseillers municipaux des différentes communes. Ils ont, en effet, reçu un complément d'information précisant que le public cible étaient les conseillers municipaux, les conseillers administratifs et les techniciens des communes concernées par le dossier.

3.16. Opposition au tram

M. Durand informe que la Commune a déposé son opposition au tram et le redit ; ce n'est pas parce que la Commune est contre le tram, mais parce que c'est la seule manière de faire valoir ses intérêts dans cette procédure fédérale qui a, du reste, été présentée en commission. C'est ainsi que le veut la procédure, puisqu'elle est calée sur la loi fédérale sur les chemins de fer.

3.17. Forum '*La solidarité dans tous ses états*'

M. Durand souhaite revenir très brièvement sur le forum '*La solidarité dans tous ses états*', qui s'est déroulé le vendredi 24 et le samedi 25 février 2017, à l'Espace Vélodrome, pour leur dire leur immense satisfaction quant à la qualité de cette manifestation qui a rencontré un grand succès populaire. Il y avait beaucoup de monde, beaucoup d'exposants et des débats de haute tenue, tant le vendredi soir que le samedi dans la matinée. Le spectacle du vendredi soir, créé par les habitants du Vélodrome était juste splendide. Ceux qui y ont assisté ne vont certainement pas le démentir. Ils ont eu à faire à une très belle mobilisation orchestrée de mains de maître par le Service de l'action sociale qu'ils peuvent remercier très chaleureusement. Le décor réalisé par les jardiniers de l'Espace Vélodrome était également magnifique. Ce fut une superbe manifestation qui, pour lui, fut une réussite.

3.18. Service de l'enfance – Accueil dans les restaurants scolaires

M. Magnin informe que l'accueil aux restaurants scolaires a été renforcé. Il rappelle qu'ils ont pu présenter, en commission, les variations qu'il y a eu depuis le début de l'année au niveau du nombre de repas servis et non pas forcément au niveau du nombre d'enfants scolarisés, mais ceux-ci sont plus présents dans les restaurants scolaires. Ils ont donc renforcé l'équipe qui s'occupe de ces restaurants scolaires.

3.19. Sorties à Berne des 8P

M. Magnin remercie toutes les conseillères et tous les conseillers municipaux qui se sont inscrits pour les sorties des 8P à Berne, les 23 mars et 10 avril 2017. Il les remercie de l'accompagnement et de faire en sorte que tout ce passe bien, aussi bien lors de la visite du Palais fédéral qu'à l'extérieur.

3.20. Sortie neige de l'école du Pré-du-Camp

M. Magnin informe que la sortie neige de l'école du Pré-du-Camp qui a été annulée aurait dû avoir lieu ce jour. Au vu de la météo, ce fut un bon choix de l'avoir annulée.

3.21. Projet citoyen pour les 7P

M. Magnin annonce que le projet citoyen pour les 7P aura lieu à la fin de l'année scolaire. Trois dates ont été prévues afin que tous les 7P puissent visiter les institutions communales. Il

les tiendra au courant de ces dates puisqu'elles ne sont pas encore fixées définitivement, avec, sur une heure et demie, deux heures, une visite des locaux, une visite de cet hémicycle et les explications sur le premier échelon de citoyen, afin d'avoir une cohérence avec les 8P qui iront ensuite à Berne.

3.22. Etude reçue du SRED (Service de la Recherche en Education)

M. Magnin informe qu'ils ont reçu une étude du SRED (qu'ils regarderont en commission d'ici quelque temps), qui leur précise le besoin de classes aux Cherpines. Elle leur sera présentée dans quelque temps car les scénarios envisagés sur la partie du Rolliet dépendent, effectivement, de la densité. Il leur est cependant déjà annoncé des chiffres entre 20 et 24 classes à prévoir pour la partie des Cherpines. Ce sont donc des discussions qui auront lieu en commission lorsque tout cela sera un peu affiné en fonction de la densité.

3.23. Rapport de la Maison du Marais

M. Magnin annonce qu'ils ont reçu le rapport de la Maison du Marais sur lequel ils reviendront avec une audition, en commission, des personnes du Marais.

3.24. Promotions citoyennes

M. Magnin informe que les promotions citoyennes ont rencontré un très beau succès. La manifestation s'est extrêmement bien déroulée avec les jeunes et les nouveaux suisses. Il y avait de nouvelles animations comme un 'photobooth' et un danseur de claquettes. Cela s'est déroulé à satisfaction de tous. Cet événement était organisé en collaboration avec le SASJ (Service de l'Action Sociale et de la Jeunesse), l'Etat civil et l'Administration générale.

3.25. Forum 'La solidarité dans tous ses états'

M. Magnin revient sur le Forum 'La solidarité dans tous ses états' dont a parlé M. Durand, expliquant qu'il y avait une partie, le samedi matin, qui concernait le plan d'intégration communal et cantonal. Il y avait passablement de monde. Effectivement, ils comptaient 60 à 80 personnes le samedi matin pour discuter de différents thèmes et il est personnellement ravi des rendus de ces différentes tables rondes puisque si, sur certaines choses, l'Administration, la Commune ou les Services sont déjà actifs, d'autres choses sont apparues qui les intéressent beaucoup. Il y a beaucoup de liens par rapport à la future Maison du Vélodrome, car ce sont des choses qui pourront aussi avoir lieu dans ce nouveau bâtiment. Ce fut donc très prometteur.

3.26. Maison du Vélodrome – Démarche participative

M. Magnin informe justement que dans le cadre de la démarche participative pour cette Maison du Vélodrome, l'appel à projet pour la gestion du café va être lancé, de même qu'une démarche participative, avec des enfants, pour les places de jeux.

3.27. Permanence impôts

M. Magnin annonce que la permanence impôts est en cours et que tout se passe bien. Il y aura, à la Villa, une permanence, le 8 mars 2017, plus adaptée pour les jeunes, afin de les aider à remplir leur première déclaration d'impôts.

3.28. Concert de Bernhoft

M. Magnin informe que, dans le cadre de la saison culturelle, a eu lieu le concert de Bernhoft, qui était absolument fabuleux. Il s'agit d'une personne seule, multi-instrumentiste.

3.29. Spectacle ‘Terre noire’ avec Romane Bohringer et Hippolyte Girardot

M. Magnin annonce que le spectacle ‘Terre noire’, avec Romane Bohringer et Hippolyte Girardot, a quasiment affiché complet le 10 février dernier. Ce fut donc une très belle réussite pour les deux spectacles qui viennent d’être cités.

3.30. ‘Histoires en herbe’

M. Magnin informe que pour la première fois durant les vacances scolaires, ont eu lieu ‘Histoires en herbe’, à la bibliothèque de La Julienne. Cela s’est également très bien passé.

3.31. ExPLO – Exposition ‘Nature et patrimoine du Val-d’Aire’

M. Magnin annonce que les couloirs de la Mairie reçoivent actuellement l’exposition ‘Nature et patrimoine du Val-d’Aire’. Cette exposition de tableaux et de photos a déjà eu lieu à Confignon. Le vernissage a eu lieu le 3 février 2017. Les visiteurs auront l’occasion de voir le bord de l’Aire tel qu’il est aujourd’hui, en espérant qu’il restera ainsi dans les années à venir.

3.32. Projets de décoration des murs du parascolaire et du Trèfle-Blanc

M. Magnin informe que les projets de décorations des murs du parascolaire et du Trèfle-Blanc ont bien évolué et bien avancé. Ils ont des choix qu’ils ont pu présenter au Fonds de décoration et au Conseil administratif. Ils seront présentés au sein de la commission Culture très bientôt.

3.33. Salon Artgenève

M. Magnin rappelle que des billets pour le salon Artgenève étaient mis à disposition du public. Douze d’entre eux ont trouvé preneurs. Ce fut donc une bonne chose que de pouvoir proposer ces billets et faire découvrir ce salon d’art plutôt contemporain.

3.34. Félicitations à la fanfare municipale – Festival Antigél

M. Magnin félicite et remercie la fanfare municipale qui, dans le cadre du Festival Antigél et du Made in Antigél, s’est investie avec tous ses musiciens, soit 40 à 45 musiciens. Cela s’est fait à satisfaction de tous et de toutes, puisque les quatre périodes ont attiré 150 personnes à chaque fois. Ce sont donc 600 personnes en tout qui ont pu y participer.

3.35. Venue de la Compagnie Royale de luxe – La saga des Géants

M. Magnin annonce que l’ACG (Association des Communes Genevoises) a mis des fonds pour soutenir la Compagnie Royale de Luxe qui viendra fin septembre-début octobre 2017. S’il leur en parle d’ores et déjà, c’est parce que cela va être un événement absolument incroyable. Ils ne viendront pas à Plan-les-Ouates, mais plutôt à Meyrin ou dans la Ville de Genève. Le spectacle s’appelle ‘La saga des Géants’; il a été créé à Nantes et met en scène des marionnettes de 6 à 10 mètres de haut. Deux d’entre elles viendront sur Genève et selon les organisateurs qui ont l’habitude d’organiser cela dans plusieurs pays, ils attendent entre 700’000 et 1’000’000 de personnes sur les trois jours où auront lieu cette manifestation.

3.36. Groupement du Sapay

M. Magnin informe que la mise en place du groupement du Sapay avance. Ils ont eu, ce jour à midi, une séance réunissant tous les magistrats des communes concernées. Séance assez intense par le nombre de choses à faire et à mettre au point, mais la mise en fonction de cet équipement se passe plutôt bien. Il faut savoir qu’aujourd’hui, avec les bourrasques de vent, une partie du toit s’est montrée inquiétante. Les chiffres du SRED annoncent 60 à 80 enfants de plus, donc environ trois à quatre classes de plus, pour la rentrée scolaire 2017-2018 dans cette école du Sapay. Il y aura donc obligation d’ouvrir le bâtiment 2 dès la rentrée prochaine.

M. Tinguely rejoint la séance à 20H25.

3.37. Début des travaux de l'Espace Tourbillon

M. Magnin annonce que les travaux de l'Espace Tourbillon qui se trouvera sur la parcelle sise entre Bracco et Harry Winston, démarreront au lendemain de cette séance, à savoir le mercredi 1^{er} mars 2017.

3.38. Journée des entreprises – 4 octobre 2017

M. Magnin informe que la Journée des entreprises aura lieu le 4 octobre 2017. Il invite les conseillers municipaux à réserver d'ores et déjà cette date.

3.39. Noces d'or

M. Magnin annonce que la cérémonie des noces d'or, manifestation organisée par l'Etat civil, aura lieu le 29 mars 2017. Il leur demande de ne pas oublier de s'y inscrire.

3.40. Week-end musical

M. Magnin informe que le week-end musical aura lieu les 4 et 5 mars 2017.

3.41. Discussion dans le cadre du Forum international 'Les droits humains'

M. Magnin annonce que, dans le cadre du Forum international 'Les droits humains' aura lieu une diffusion le 15 mars 2017, à La Julienne, à 19H00. C'est une nouveauté que de pouvoir offrir à ce festival une représentation sur Plan-les-Ouates.

3.42. Plaquette sur le Grand Genève

M. Magnin fait remarquer aux conseillers municipaux qu'ils ont reçu, sur leur place, une plaquette internationale puisqu'elle concerne la France et la Suisse, traitant du Grand Genève, avec des expositions. Deux événements concernent Plan-les-Ouates. A savoir, une exposition à la Mairie durant l'été, ainsi que le programme 'Qu'est-ce qui se trame ?'. Ils auront l'occasion d'en parler et de détailler cela en commission.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a à f).

a) Sécurité, prévention et communication du 30 janvier (annexe a)

M. Veillet donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Enfance du 2 février (annexe b)

M. Farinelli donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Infrastructures et environnement du 6 février (annexe c)

Mme Özazman donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) Sociale du 9 février (annexe d)

Le secrétaire, **M. Rochetin**, donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) Aménagement et grands projets du 20 février (annexe e)

M. Tinguely donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

f) **Economie et finances du 23 février** (annexe f)

M. Rodriguez donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

g) **Culture et loisirs du 27 février**

Il n'y a pas de lecture de rapport, cette séance ayant été annulée.

5. **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A. **Projets de délibération**

a) **D 63-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 350'000.- pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VI à Plan-les-Ouates**

Le **Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 63-2017 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 24 janvier 2017 et que cet objet a été renvoyé en commissions Infrastructures et environnement qui a émis un préavis favorable à l'unanimité, ainsi qu'en commission Economie et finances qui a également émis un préavis favorable à l'unanimité.

En l'absence d'interventions, le **Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 63-2017 R par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

b) **D 64-2017 R : Crédit d'étude de CHF 130'000.- pour la mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune aux Sciers 2^{ème} étape, sur la commune de Plan-les-Ouates**

Le **Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 64-2017 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 24 janvier 2017 et que cet objet a été renvoyé en commissions Aménagement et Economie. Ces deux commissions ont émis un préavis favorable à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, le **Président** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 64-2017 R, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

c) **D 67-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 1'200'000.- pour la réalisation du collectif privé EU et EP et de l'aménagement routier au chemin de l'Essartage dans le périmètre du PLQ Les Sciers – Phase 1**

Le **Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 67-2017 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 24 janvier 2017 et que cet objet a été renvoyé en commission Infrastructures qui a émis un préavis favorable à l'unanimité, puis en commission Economie, laquelle a également émis un préavis favorable à l'unanimité.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 67-2017 R par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

d) **D 68-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 302'000.- pour l'acquisition d'une balayeuse**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 68-2016 R (annexe 4) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 24 janvier 2017 et que cet objet a été renvoyé en commissions Infrastructures, puis en commission Economie. La première a émis un préavis favorable par 7 voix pour et 1 refus. La seconde a émis un préavis favorable par 5 voix pour et 1 abstention.

M. Rieben fait remarquer qu'en réalité, ce qui leur est proposé, ce n'est pas une balayeuse, c'est d'engager encore plus de monde à la Commune de Plan-les-Ouates, dont l'effectif, il le rappelle, est déjà hypertrophié. Parce que, finalement, sous couvert de faire quelques économies qui, à son avis, sont illusoire, ils vont internaliser un service qui, actuellement, est externalisé. Cela signifie que la Commune va acheter une balayeuse toute neuve, qu'elle va devoir l'entretenir, l'amortir, qu'elle va engager deux personnes de plus pour se servir de cette balayeuse, alors qu'à présent, ce service est confié à une entreprise privée. Il estime particulièrement irresponsable, par les temps qui courent, de vouloir encore hypertrophier leur effectif communal qui l'est déjà beaucoup trop. Il les invite donc à refuser cette délibération.

M. Di Giorgio interroge le Conseil administratif au sujet des deux postes à repourvoir. Est-ce qu'ils peuvent être sûrs que ces deux postes soient, en priorité, donnés à des gens de Plan-les-Ouates ?

M. Durand explique que, sur le principe, c'est ce qu'ils essaient de faire lorsqu'ils engagent des nouveaux collaborateurs. Dans tous les cas, cette discussion sur les ETP (Equivalent Temps Plein) sera menée dans le cadre budget 2018. L'objectif de cette délibération est de la mettre en œuvre, s'ils l'acceptent et s'ils acceptent ces deux postes, dans le cadre du budget au 1^{er} janvier 2018.

M. Righetti souhaite revenir sur une question qu'il a posée dans le cadre de la commission Economie et finances. Les conseillers municipaux ont peut-être eu le temps et la possibilité de lire le procès-verbal de cette commission Economie, mais il souhaite toutefois que M. Durand redonne cette explication ce soir, afin qu'elle apparaisse au procès-verbal de cette séance du Conseil municipal : Dans l'éventualité où, dans le futur budget, ces ETP n'étaient pas votés, que feraient-ils ?

M. Durand explique qu'ils affecteraient deux collaborateurs actuels à cette tâche. Cela veut dire qu'ils dégarniraient d'autres prestations qui sont actuellement effectuées par les collaborateurs affectés à des fonctions différentes.

M. Rieben revient sur l'intérêt d'avoir une prestation externalisée, expliquant que cela permet de la moduler, cas échéant. Ce qui n'est pas du tout le cas si cette prestation est internalisée car ils auraient alors acheté le matériel et engagé du monde. Cela veut dire qu'il faut considérer les prestations externalisées, comme des sortes de fusibles qu'ils peuvent utiliser, qu'ils peuvent moduler, ce qui n'est pas du tout le cas avec des prestations internalisées.

M. Durand se doit tout de même de préciser que ce n'est pas aussi simple que cela, dans la mesure où les prestations actuelles sont générées par le biais de marchés publics. Il y a donc des contrats qui prévoient des rémunérations annuelles pour des périodes quadriennales. Durant ces périodes quadriennales il n'y a donc pas beaucoup de marge de manœuvre.

M. Rieben estime qu'il appartient aussi à la Commune, bien qu'il s'agisse de marchés publics, de limiter la validité de ceux-ci à une année, voire deux ans. Ce qui offrirait beaucoup plus de souplesse plutôt que d'être liés par un contrat de quatre ans.

M. Monnerat fait remarquer que s'ils venaient à accepter cette délibération, cela reviendrait à accepter ces deux ETP et que la Commune pourrait donc engager du monde.

M. Durand explique que dans le cadre de cette délibération, ils ne votent que le crédit d'investissement et qu'il leur est simplement annoncé qu'il faudra mettre deux ETP supplémentaires, qu'ils incluront au budget 2018. A la limite, s'ils votent cette délibération et qu'ils refusent les deux ETP dans le cadre du budget 2018, ils en reviendraient à la réponse qu'il a fournie tout à l'heure à M. Righetti. C'est-à-dire qu'ils affecteraient deux collaborateurs actuels à cette prestation. Ou alors, ils revendraient la machine, ce qui ne serait pas une bonne idée. De toute façon, ils sont toujours sous contrat avec leur mandataire, pour toute l'année 2017.

Il semblait à **M. Monnerat** que les ETP étaient compris dans les CHF 300'000.-.

Le Président lui répond que ce n'est pas le cas. Ce montant d'inclus que l'acquisition de la balayeuse.

M. Gillet fait remarquer que le fait de voter cette délibération revient quand même au fait de voter le principe et de réaliser ce projet. Parce que du moment où ils ont la machine, comme cela a été dit, soit ils la revendent, soit ils y affectent d'autres collaborateurs. Le principe d'ajouter deux ETP est donc en lien avec cette délibération.

M. Farinelli remarque que dans l'estimation des charges d'exploitation annuelles, les ETP sont déjà mentionnés, afin qu'ils puissent se faire une idée et constate que cela correspond déjà à peu près au prix qu'ils paient chaque année au mandataire. Par contre, pourraient-ils éventuellement rajouter, dans cette délibération, que cet objet est indépendant du vote des ETP ? Est-ce que cela a été évoqué en commission et vaudrait la peine d'être fait ?

M. Durand répond que cela n'a pas été évoqué en commission. Il explique qu'ils ont des obligations de calendrier car s'ils ont prolongé le contrat du mandataire jusqu'à la fin de l'année 2017, au 1^{er} janvier 2018, il n'y aura plus de contrat. Certes, ils pourraient le prolonger à nouveau si cela était l'issue des discussions budgétaires et si un petit moment d'ajustement était nécessaire. Mais, il le redit, cette délibération ne concerne que l'investissement, le financement de l'acquisition de cette machine. Il est vrai que dans l'exposé des motifs, ils ont fait un calcul sur l'effet et sur le fonctionnement. Y compris les deux nouveaux ETP pour voir s'ils étaient dans des prix similaires à ce qu'ils paient aujourd'hui à leur mandataire. Raison pour laquelle ces deux ETP sont mentionnés. Mais mettre une condition précisant qu'ils attendent le budget 2018 pour pouvoir acquérir cette machine n'est pas une bonne idée, étant donné qu'ils doivent passer par une procédure de marchés publics, car vu le montant de cette acquisition, ils ne peuvent pas l'acheter de gré à gré. En termes de calendrier, cela est un peu compliqué.

Pour mieux comprendre, **M. Farinelli** demande combien de temps cela prend, en termes de calendrier. Parce qu'admettant qu'ils décident de voter au moins un ETP, il faudra un certain

nombre de mois pour que la personne soit engagée une fois le budget voté. Il ne faudrait pas que cela les lèse au niveau du temps et qu'ils aient une balayeuse qui ne serait pas utilisée pendant ce temps-là.

M. Durand rappelle qu'ils ont quand même des collaborateurs en place. Certes, dans le modèle idéal, l'objectif n'est pas d'utiliser les collaborateurs existants, mais si, par hypothèse, ils votaient cette délibération ce soir il ne pense pas que la livraison intervienne avant novembre-décembre 2017 (et cela ne sert de toute façon à rien de l'avoir avant). Le vote du budget s'effectue en décembre et les postes seront mis au concours en janvier 2018. Il y aura donc très probablement maximum deux ou trois mois de 'tuilage' avec les collaborateurs existants. Il avoue cependant qu'ils n'ont pas encore été dans ce degré de détails avec le Service.

Ce que **M. Rieben** sent venir, c'est que si, malheureusement, cette assemblée devait voter favorablement ce soir pour l'acquisition de cette malheureuse balayeuse, ils subiront le chantage de devoir voter les nouveaux ETP dans le cadre du budget 2018, puisqu'ils auront déjà acheté la machine. Ils vont donc se retrouver pris dans un scénario qu'il n'aime pas. C'est pour cela qu'il les invite, une fois de plus, à refuser cette malheureuse acquisition et si, par hypothèse, lors du vote du budget 2018 ils devaient accepter deux postes de plus, à ce moment-là, ils pourraient se reposer la question de l'éventuelle acquisition de cette balayeuse.

M. Monnerat a entendu dire que Plan-les-Ouates, avant d'externaliser ce service, l'avait déjà internalisé à l'époque. Quelqu'un a-t-il l'historique pour savoir quelles avaient été les motivations à l'époque pour passer de l'un à l'autre ?

M. Durand lui répond qu'il ne l'a malheureusement pas. **M. Lazzarelli** l'avait brièvement rappelé en commission, mais il ne s'en souvient et il n'était pas en fonction à l'époque.

Le Président fait remarquer que la question reste donc sans réponse.

M. Favre remarque que Plan-les-Ouates se distingue par sa force économique, par ses entreprises qui sont dynamiques, qui produisent quelque chose. Et là, il voit la même commune de Plan-les-Ouates qui vient diminuer le potentiel d'entreprises qui fournissent cette prestation. Il estime que s'ils n'étaient pas contents de cette prestation, jusqu'à maintenant, une commune a tout loisir de mettre la pression sur ces entreprises qui travaillent pour elle, afin d'arriver à un résultat positif, sans devoir à nouveau s'engager sur des travaux qui ne sont pas forcément des travaux du ressort d'une commune.

A la lecture du dossier qui leur a été remis, **Mme Rüegger** constate que cela permettrait tout de même une diminution des frais, en tout cas de plus de 10 %. Elle estime qu'il faut aussi prendre cet élément en considération car cela offre éventuellement des postes de travail à des personnes qui habitent la Commune. D'autre part, ils auront vraisemblablement une meilleure qualité de service. Elle les invite donc à accepter cet engagement.

Dans tout ce qu'il a pu entendre, **M. Rodriguez** fait remarquer qu'il a souvent été question de flexibilité. Mais là, il y a la preuve tangible qu'en internalisant, ils peuvent obtenir de la flexibilité avec les deux futurs ETP, s'ils sont acceptés, car ils pourraient également être affectés à d'autres tâches. L'exposé des motifs fait mention de 30 heures de balayage par semaine. C'est une moyenne annuelle. Sur ces 30 heures, il faut savoir qu'au gré des saisons, ils balaient plus ou ils balaient moins. Il y a toute une période durant l'année où ils balaient beaucoup moins, car il y a moins besoin. Ces deux ETP pourraient donc servir pour d'autres tâches. Il ne pense pas que l'entreprise externe qui doit balayer à raison de 30 heures par semaine va, un moment donné, diminuer ses heures de balayage. Elle va continuer avec son

plan fixe de balayage, la rue x, la rue y et puis voilà. Alors qu'internaliser cette prestation permettrait justement d'être un peu plus flexibles et de moduler un peu plus les activités au sein des services.

M. Rieben fait remarquer qu'ils ont à faire à de pures spéculations. Premièrement, les chiffres peuvent être manipulés comme ils veulent. Donc, dire que cela coûte moins cher ne veut pas dire grand-chose. Il aimerait, quant à lui, voir ce qui se passe sur une période de dix ans, par exemple, avec les maladies des collaborateurs et ce genre de choses. Il n'y croit donc pas une minute. De plus, selon M. Rodriguez, cela veut dire que si, grâce à cette merveilleuse flexibilité, ces deux éventuels ETP peuvent dégager des heures, c'est qu'actuellement ils n'ont pas assez de monde. Or, il ne pense pas que ce soit le cas, au contraire, ils en ont trop. Donc, il le répète, en internalisant ce service, ils se privent justement de flexibilité, parce qu'au cas où ils devraient économiser sur le budget, ce qui ne va pas manquer d'arriver ces prochaines années, ils pourraient demander à l'entreprise externe de diminuer son contrat et de diminuer ses heures. Pendant un moment, ils se satisferaient alors de rues qui seraient peut-être un peu moins bien balayées. Mais cette possibilité, ils ne l'auront absolument pas s'ils internalisent ce service.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 68-2017 R, par 12 voix pour, 5 refus et 6 abstentions.

e) **D 70-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 200'000.- pour la mise à jour du Plan directeur communal**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 70-2017 P (annexe 5). Cette dernière est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron explique que le dernier plan directeur communal date de 2009 et qu'avec l'adoption partielle du plan directeur cantonal, les communes ont été priées de mettre à jour leurs plans directeurs communaux dans un délai de trois ans. La commune de Plan-les-Ouates a donc lancé un appel d'offres à cet effet auprès de quatre bureaux et comme elle l'a annoncé dans le cadre de ses communications, c'est le bureau Luc Malnati/Léonard Verest qui a remporté cet appel d'offres en présentant l'offre la plus complète et la plus avantageuse. Ils ont donc maintenant trois ans pour mettre ce plan directeur communal à jour. Il faut savoir qu'il y a, dans le plan directeur actuel (celui de 2009), beaucoup de choses qui peuvent être conservées et qui ne seront pas remises en cause. Ils vont donc faire une mise à jour et non une révision complète de ce plan directeur communal. L'exposé des motifs explique le déroulement des différentes étapes. Ceux qui l'ont déjà vécu savent comment cela se passe. Il s'agit d'un travail qui sera effectué au sein de la commission Aménagement et qui va se faire durant l'année 2017. Il y aura une consultation publique au début 2018 et le projet finalisé sera ensuite réalisé d'ici la fin 2018, avec une validation par le Conseil municipal. Ils souhaitent une approbation finale, par le Conseil d'Etat, au début 2019.

Le Président annonce que le Bureau du 7 février 2017 préconise un renvoi en commission Aménagement et grands projets, ainsi qu'en commission Economie et finances.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de ce projet de délibération dans les commissions précitées.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 70-2017 P en commission Aménagement et en commission Economie, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

f) **D 71-2017 P : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 47'000.- en vue de la refonte du site Internet communal**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 71-2017 P (annexe 6), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron rappelle qu'ils avaient déjà évoqué la refonte du site Internet communal en commission Communication l'année dernière. Il était prévu de mettre un montant au budget, lequel avait été refusé au moment du travail sur le budget 2017, en demandant au Conseil administratif et aux services concernés de lancer un appel d'offres, afin qu'ils puissent comparer les prix et se déterminer. Un premier appel d'offres a été lancé. Puis, la commission a souhaité un deuxième appel d'offres partant notamment sur l'idée de réaliser ce site Internet avec un logiciel non propriétaire. La proposition qui leur est faite ce soir est donc issue du résultat de cet appel d'offres qui a été validé en commission Communication.

M. Rieben s'étonne de ce projet car ils ont, à la Commune, un employé chargé de la communication qui doit leur coûter CHF 150'000.- par année. Il s'étonne donc que cette personne ne puisse pas remplir cette charge, pour une fois, à l'interne, puisque de toute façon ils le paie. Pourquoi doivent-ils, à ce moment-là, externaliser quelque chose qu'ils ont de toute façon à l'interne ?

Mme Monbaron explique que le cahier des charges de leur chargé de communication n'inclut pas la création de sites Internet, mais uniquement la maintenance de celui-ci. La création de sites Internet est un métier. Ce n'est pas celui de leur chargé de communication, raison pour laquelle ils font cet appel d'offres.

M. Rieben s'agace et demande donc ce que fait ce dernier toute la journée.

M. Righetti se dit un peu mal à l'aise par rapport à ce dossier. En effet, le Conseil municipal vient de se saisir de ce dossier. Il devrait donc normalement être renvoyé en commission ou être voté sur le siège. Or, il s'avère que ce dossier a déjà été discuté dans une commission, la commission Communication, lors de laquelle il est intervenu en disant qu'il y avait deux ou trois éléments qui lui paraissaient un peu troubles. Non pas dans le choix, car il ne peut pas juger le choix, mais dans la façon qui a été utilisée pour lancer l'appel et surtout le jugement qui était porté sur cet appel par rapport à cela. C'est pour cela qu'il propose, ce soir, de renvoyer cet objet en commission Economie. Deux ou trois éléments lui paraissent importants. Ce ne sont pas les CHF 47'000.- qui le gênent, mais la méthode. En effet, il avait demandé, en commission Communication, s'ils avaient reçu les mandataires après le lancement du cahier des charges et il lui a été répondu que non. S'ils votent ces CHF 47'000.- en tant que budget supplémentaire, il est convaincu qu'il leur sera redemandé quelque chose parce que des éléments ne sont pas clairs dans cette demande. Raison pour laquelle il préconise de revoir ce budget. Il sait que beaucoup diront que cela fait déjà plusieurs années qu'ils attendent. Ils peuvent bien attendre encore deux ou trois mois, puisque cela fait déjà trois ou quatre ans

qu'ils ont demandé ce changement de site et qu'ils attendent que quelque chose leur soit proposé. Or, il n'est pas tout à fait convaincu par ce qui a été fait dans ce sens-là. C'est pourquoi il propose le renvoi de cet objet en commission.

Le Président annonce que le Bureau du 7 février 2017 préconise, quant à lui, un vote sur le siège.

Ne siégeant pas en commission Communication, **Mme Saas** n'a effectivement pas assisté au débat concernant cette délibération. Elle trouve toutefois étrange que cette délibération passe d'abord en commission et ensuite au Conseil municipal. De ce fait, elle rejoint donc les propos de M. Righetti et souhaiterait un renvoi en commission Economie.

Mme Monbaron aimerait tout de même préciser que si cet objet est d'abord passé en commission, c'est parce que cette dernière a refusé de le mettre au budget. Elle a demandé qu'une étude soit faite, en priant le Conseil administratif de lancer un appel d'offres, auquel cas elle voterait un crédit budgétaire supplémentaire. Cela est donc passé en commission car ils ne pouvaient de toute façon pas poser une délibération sans montant et sans aucun autre élément.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, la proposition de renvoi de cet objet en commission Economie et finances.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission Economie et finances, de ce projet de délibération D 70-2017 P par 14 voix pour, 7 refus et 2 abstentions.

g) **D 72-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 707'000.- pour l'amélioration du cheminement de mobilité douce : Promenade tordue et traversée du chemin de Vers.**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 72-2017 P (annexe 7). Cette dernière est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Durand explique que ce projet vise à créer deux cheminements séparés sur la Promenade tordue (un cheminement à mobilité piétonne et l'autre pour les vélos), ainsi qu'à revoir la traversée de la route du Pré-du-Camp entre le Mail et la Promenade tordue. Ce projet ferait l'objet, s'il était voté, de deux autorisations de construire différentes, étant donné que les problématiques sont un peu différentes. Il leur propose de regarder cela plus en détail en commissions.

Le Président annonce que le Bureau du 7 février 2017 préconise un renvoi en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, la proposition de renvoi dans les deux commissions précitées.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 72-2017 P en commission Infrastructures et en commission Economie, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

6. QUESTIONS

6.1. Réponse écrite à la question écrite posée par les conseillers municipaux membres du parti socialiste, du groupe des Verts et des Vert'Libéraux, concernant le parc immobilier de la Commune, lors du Conseil municipal du 24 janvier 2017

M. Durand annonce qu'il a une réponse écrite (annexe 8) à la question posée lors du précédent Conseil municipal concernant la gestion du patrimoine financier. Cette réponse faisant quatre pages, il les dispensera de sa lecture et les informe qu'ils peuvent en prendre connaissance sur cmnet. Ils pourront parfaitement en discuter en commissions Infrastructures, Economie et Aménagement, lorsqu'ils en auront pris connaissance, sachant que cette réponse ouvre des pistes, plutôt qu'elle répond formellement.

Pour l'avoir lue, **le Président** précise qu'il s'agit, en effet, d'un très bon document de travail.

6.2. Caméras de surveillance à l'école du Sapay

M. Tinguely ayant été absent en début de séance, **M. Righetti** revient sur une communication de Mme le Maire concernant les incivilités qui ont été constatées à l'école du Sapay et fait remarquer que si les caméras de surveillance y avaient déjà été installées, les coupables auraient pu être identifiés. Faisant remarquer qu'au niveau des déchetteries, il y a aussi de nombreuses incivilités, il interroge le Conseil administratif, sur l'intérêt ou pas d'étudier l'installation de caméras de surveillance dans ces lieux également.

Mme Monbaron lui fait remarquer qu'une motion est en préparation, dans ce sens, au sein du groupe PLR.

6.3. Oppositions au trajet du tram

M. Farinelli souhaite rebondir sur le commentaire de M. Durand au sujet des oppositions au tram. A son regret, il a effectivement également dû déposer une opposition pour 1 mètre de terrain qui lui serait éventuellement retiré et il s'est, pour cela, renseigné auprès d'un collègue ingénieur aux CFF, lui demandant comment cela se passait dans ce type de procédure. Ce dernier lui a expliqué qu'en aucun cas l'on faisait une procédure publique avant d'avoir visité chacun des propriétaires et fait une convention avec eux pour se mettre d'accord sur les quelques frais qui pourraient être engendrés. En ce qui concerne la Commune, si les Services de l'Etat ou le mandataire étaient venus faire une convention avec cette dernière, il pense que cela aurait pu éviter d'avoir des tas d'oppositions qui donnent, finalement, une image assez négative au niveau de la presse par rapport à tout cela. Est-ce que la Commune peut réagir auprès de l'Etat ou du mandataire pour changer les procédures (car manifestement, la loi fédérale s'applique aux CFF, ainsi qu'à ceux qui construisent le tram), afin qu'à Genève, l'on puisse avoir une procédure permettant de consulter les propriétaires et avoir une convention avec eux avant de partir sur une procédure qui les oblige à faire opposition, puisque cela est manifestement utilisable au niveau fédéral ?

M. Durand n'est pas certain d'avoir bien compris car, pour sa part, il a reçu exactement l'explication inverse par les juristes. A savoir qu'il n'y a pas d'enquête publique préalable dans les procédures fédérales et que, justement, il n'y a pas possibilité d'aller discuter ou négocier avant de déposer, puisque le trajet du tram correspond à une décision administrative. Il ne sait donc pas très bien quoi faire par rapport à la question de M. Farinelli, car c'est la procédure de la loi fédérale qui est ainsi faite. Ce n'est pas une procédure interprétée par le Canton. Le Canton, lui, procède différemment en faisant des enquêtes publiques préalables, en recueillant les observations et en les traitant, avant de décider. Tandis que la procédure fédérale décide et que, suite à ces décisions, les propriétaires doivent s'opposer pour faire valoir leurs droits. C'est à ce moment-là qu'il peut y avoir conciliations et qu'ensuite, les oppositions vont être

levées (à satisfaction de tous les opposants, il l'espère, en tout cas bon nombre d'entre eux et surtout les fonciers). Et c'est à ce titre-là que la Commune a fait opposition.

M. Farinelli lui suggère de le mettre en contact avec l'ingénieur civil des CFF qui utilise ces procédures afin d'obtenir un accord avant de rentrer sur cette procédure qui débouchera sur des oppositions.

M. Durand accepte volontiers.

6.4. Court de tennis provisoires et passage du tram

M. Monnerat va peut-être anticiper et mordre un peu sur l'ordre du jour de la commission Sport du jeudi 2 mars 2017, mais il n'y sera pas. Il souhaiterait savoir quelle est la position du Conseil administratif aux vues des nombreuses oppositions qu'ils ont avec ce tram, par rapport aux CHF 2'400'000.- qu'ils ont votés pour les courts de tennis provisoires. Parce qu'il doute, effectivement, que le tram soit là au calendrier prévu.

Comme déjà évoqué en commission Sport, **Mme Monbaron** explique que la volonté du Conseil administratif, en fonction des travaux du tram, est d'arriver à réaliser les tennis définitifs et à faire déménager le club de tennis, sans passer par l'option de courts provisoires. Selon le planning actuellement prévu pour le tronçon du tram qui se trouvera devant le tennis, les travaux devraient débiter à l'automne 2018. Les travaux devraient commencer d'abord vers les Palettes, l'avenue du Curé-Baud, pour avancer gentiment. La route de Base, vers le tennis, serait touchée à partir de l'automne 2018. La volonté du Conseil administratif est donc, justement, de voir par le biais du mandat qui a été donné à un architecte pour la pièce D, dans quelle mesure ils ont la possibilité de réaliser le tennis définitif sur la pièce D, sans passer par la case 'courts provisoires'.

M. Monnerat fait remarquer que c'est ce qu'ils entendent depuis un moment, mais aux vues des dernières informations qu'ils ont, il semblerait qu'il est totalement irréaliste que le tram soit là en 2018. Sa question est donc de savoir : est-ce qu'il est envisageable de faire annuler cette délibération ?

Mme Monbaron lui répond que, de toute façon, si le tennis définitif se réalise avant le provisoire, la délibération sera annulée au moment où ils feront voter le tennis définitif. Elle ne pense pas que le Conseil municipal accepte d'annuler cette délibération. **M. Monnerat** parviendrait peut-être à convaincre quelques personnes de son groupe, mais pour les autres, cela lui paraît compliqué.

7. DIVERS

7.1. Tournoi l'Ascension le 25 mai 2017

M. Righetti annonce que le tournoi de l'Ascension organisé par le football club de Plan-les-Ouates aura lieu le 25 mai 2017. Il rappelle qu'à cette occasion, il y a toujours un match de gala qui se dispute entre les autorités communales et cantonales et l'association des Schtroumpfs. Il les invite donc d'ores et déjà à noter cette date.

Le Président demande à ceux qui répondront favorablement à cette invitation et il en sera, de faire attention à leurs chevilles et leurs genoux, car le voyage du Conseil municipal aura lieu quelques jours plus tard.

7.2. Fanfare municipale

M. Favre remercie M. Magnin pour les félicitations que ce dernier a adressées à la Fanfare municipale en début de séance, pour sa prestation dans le cadre du Festival Antigél, expliquant que l'exercice fut effectivement assez compliqué, dans le sens où jouer tout un dimanche après-midi, en sous-sol, dans le parking du Vélodrome, n'est pas évident. Mais ils s'en sont bien tirés et ce fut une expérience fantastique. Il en profite pour annoncer que le 12 mars prochain, lors du match Suisse-Ukraine qui se déroulera au stade des Cherpines, la Musique municipale de Plan-les-Ouates jouera l'hymne ukrainien. Ils les invitent donc à venir au moins du début du match.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la partie officielle de cette séance à 21H20 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Néant.

Le Secrétaire

Philippe ROCHETIN

Le Président

Pierre TORRI

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Sécurité, prévention et communication du 30 janvier**
- b) Enfance du 2 février**
- c) Infrastructures et environnement du 6 février**
- d) Sociale du 9 février**
- e) Aménagement et grands projets du 20 février**
- f) Economie et finances du 23 février**

Annexe 1)

D 63-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 350'000.- pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VI à Plan-les-Ouates

Annexe 2)

D 64-2017 P : Crédit d'étude de CHF 130'000.- pour la mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune aux Sciers 2^{ème} étage sur la commune de Plan-les- Ouates

Annexe 3)

D 67-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 1'200'000.- pour la réalisation du collectif privé EU et EP et de l'aménagement routier au chemin de l'Essartage dans le périmètre du PLQ Les Sciers – Phase 1

Annexe 4)

D 68-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 302'000.- pour l'acquisition d'une balayeuse

Annexe 5)

D 70-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 200'000.- pour la mise à jour du Plan directeur communal

Annexe 6)

D 71-2017 P : Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 47'000.- en vue de la refonte du site Internet communal

Annexe 7)

D 72-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 707'000.- pour l'amélioration du cheminement de mobilité douce : Promenade tordue et traversée du chemin de Vers

Annexe 8)

Réponse écrite à la question écrite posée par les conseillers municipaux membres du parti socialiste, du groupe des Verts et des Vert'Libéraux, concernant le parc immobilier de la Commune, lors du Conseil municipal du 24 janvier 2017

<p style="text-align: center;">Rapport de la commission Sécurité, prévention et communication</p>

Lieu : Salle des commissions

Date et heure : Lundi 30 janvier 2017 à 20h00

1. Le procès-verbal de la commission du 17 octobre est approuvé à l'unanimité.
2. La commission étudie la présentation du second round des appels d'offres pour la refonte du site Internet de la commune.
3. L'entreprise PMB Com a été retenue par le CA.
4. Après différentes questions concernant le choix et les conséquences, la commission valide le choix du CA.
5. La commission aborde ensuite le problème des casses commis sur la commune et le cahier des charges de la police municipale, ainsi que l'extension des heures de travail des APM pour une meilleure protection de la population. Plusieurs questions restent ouvertes.
6. Un des membres de la commission souligne que la problématique du contrat avec la Fondation des parkings n'est toujours pas résolue.

Le rapporteur : Thomas Veillet
24.02.2017

RAPPORT DE LA COMMISSION ENFANCE

Date de la séance de la commission : Jeudi 2 février 2017

Lieu : 20h00 Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

1) Accueil de Madame Fabienne Ortel,

Directrice de l'établissement Pré-du-Camp Le-Sapay :

Pour cette première rencontre, Mme Ortel nous informe de l'ouverture possible de 3 classes supplémentaires au Sapay. Au Pré-du-Camp, par contre, 1 à 2 classes devraient fermer.

Au Sapay, les deux tiers des élèves viennent de Lancy, de familles souvent nouvellement installées, et un tiers des élèves viennent de Plan-les-Ouates, généralement de familles déjà attachées à la Commune.

En ce qui concerne la répartition des rôles, la situation est claire. Mme Ortel s'occupe de la scolarité dans son ensemble et Mme Bonvin gère ce qui appartient à la Commune. Le Groupement intercommunal, représenté par Mme Bonvin, assume les tâches qui, pour les autres écoles de Plan-les-Ouates, sont assurées par le Service de l'Enfance.

Le challenge, pour Mme Bonvin, est de s'adapter à des pratiques parfois différentes des deux Communes.

2) Restaurant scolaire : effectifs, zéro-gaspi:

Il y a une augmentation nette du nombre de repas servis dans les restaurants scolaires.

A la rentrée scolaire, pour les restaurants du Vélodrome, de la Galette et de la Salle Communale, il y a eu plus d'inscriptions sur 4 jours et une augmentation du nombre de repas allant de 10% à 25%. Une forte augmentation est également attendue au Sapay.

Cela va représenter des efforts supplémentaires pour le GIAP et la Commune.

Les restaurants scolaires sont désormais labellisés Genève Région Terre et Avenir.

Un essai pilote "zéro-gaspi", pour éviter de jeter la nourriture dans les restaurants scolaires, a été proposé par le prestataire et testé au Sapay. Par exemple, tout le pain non-mangé a été mis dans un récipient transparent afin de sensibiliser les enfants de façon concrète. Ils ont ainsi pu baisser le taux de déchets avec des mesures simples. Il n'y a aucun coût supplémentaire pour la Commune, c'est une solution gagnant-gagnant.

3) **Visite de la Mairie pour les 7P :**

Le but est de sensibiliser les jeunes à la citoyenneté, en complément d'actions déjà lancées. Il s'agit ici de faire découvrir aux 7P les institutions communales. L'idée serait d'organiser des visites de la Mairie pour 2 classes à la fois. Il serait aussi possible de visiter des Services communaux. La proposition a été faite aux établissements et nous attendons encore leur retour.

Pour découvrir les institutions fédérales les 8P sont invités à la traditionnelle visite à Berne. Cette année le rallye sera remplacé par une visite guidée.

4) **Communications du Conseil Administratif et divers :**

M. Magnin nous communique différentes informations:

- Le GIAP effectue un essai pilote pour simplifier la facturation des restaurants scolaires.
- Le JAPLO a fait une demande pour améliorer leur cuisine, qui a 10 ans.
- Une nouvelle Directrice à Ciel-Bleu a commencé le 1er février.
- Lancy a proposé de fixer les Promotions du Grand-Lancy le jeudi, ce qui concernera tous les élèves du Sapay. Ainsi les enfants pourront assister aux Promotions de Plan-les-Ouates le vendredi. La Cérémonie des 8P sera organisée à Plan-les-Ouates cette année.
- En ce qui concerne le Groupement intercommunal du Sapay, il y a eu de fort nombreux points à régler. Un des soucis principaux concerne le fond mobile de la piscine.

La Présidente propose une réflexion sur une salle de psycho-motricité à la future crèche du Sapay.

Le Rapporteur : Laurent Farinelli

2.2.17

**RAPPORT DE LA COMMISSION
INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT**

Lieu : Salle des commissions
Date et heure : Lundi 6 février 2017 à 20h00

1) Délibération D 67-2017 : Crédit d'engagement de 1'200'000 F pour la réalisation du collecteur privé EU et EP et de l'aménagement routier au chemin de l'Essartage dans le périmètre du PLQ Les Sciers-Phase 1.
MM. Zosso, Rombaldi et Corminboeuf, du Service des constructions, nous ont fait une présentation de ce projet.
La délibération est préavisée favorablement à l'unanimité.

2) Délibération D 63-2017 : Crédit d'engagement de 350'000 F pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VI à Plan-les-Ouates.
La délibération est préavisée favorablement à l'unanimité.

3) Délibération D 68-2017 : Crédit d'engagement de 302'000 F pour l'acquisition d'une balayeuse.
La délibération est préavisée favorablement par 7oui et 1non.

4) Communications du CA
Discussion sur la présentation de Luc Barthassat sur le co-financement de la L1/L2
M. Barthassat souhaite rencontrer les conseillers municipaux des communes concernées le 1^{er} mars, à 19h00, à la salle communale de Troinex.

Enquête publique sur le tram Lancy-Saint Julien
M. Corminboeuf nous présente le tracé et les étapes du projet tram, la synthèse des discussions Etat-Commune, ainsi que la procédure d'approbation des plans.

Le rapporteur : Véronique Özazman
Lundi 6 février 2017

RAPPORT DE LA COMMISSION SOCIALE

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Jeudi 9 février 2017 à 20h00

1. Audition de l'association Dituria

4 membres de l'association viennent présenter l'historique de l'association et expliquent leur arrivée.

Dans un souci d'ouverture, ils se montrent transparents et souhaitent répondre au plus grand nombre de questions des commissaires dans le but de rassurer. Conscients que leur venue suscite quelques interrogations, voire suspicions de la part de la population.

Ils présentent leurs futurs locaux et invitent déjà un maximum de communiers à venir à l'inauguration des locaux qui aura lieu les 19-20 et 21 mai prochains.

2. Bilan « En vacances dans mon quartier »

Bilan exposé par la cheffe de service. Globalement satisfaisant et qui prend de l'ampleur d'année en année.

3. Bilan Insertion professionnelle

Un état de situation est fait pour 2016 par la cheffe de service.

Une conseillère en insertion professionnelle travaille à 80% pour cette action.

Le but est toujours de lutter contre l'exclusion sociale, offrir un soutien aux jeunes en rupture. L'objectif est d'accéder à un apprentissage, une formation ou un emploi.

La tranche d'âge majoritaire est celle de 20-22 ans dont la majorité est suisse.

18 places de stage ont été trouvées et 4 emplois signés.

Les objectifs à venir sont la cohérence et l'harmonisation des diverses appellations, la mise en place de stages auprès de nos services communaux, ainsi que de renforcer le réseau institutionnel et d'entreprises.

Le Rapporteur : Philippe Rochetin
9 février 2017

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 28 février 2017

RAPPORT DE LA COMMISSION AMENAGEMENT ET GRANDS PROJETS

Lieu : Mairie – Salle des commissions
Date et heure : Lundi 20 février 2017 à 19h00

1. Les Sciers : audition

La Commission a procédé à l'audition de MM. Clerc, de la Fondation pour le logement bon marché et l'habitat coopératif (FPLC) et de M. Riva, architecte et président du Groupement des coopératives d'habitat genevoises.

2. Plan directeur cantonal 2030 : modifications apportées dans le dossier mis à l'enquête publique jusqu'au 15 février

La principale nouveauté est la stratégie de croissance cantonale qui passe d'une croissance externe (extension sur les zones agricoles) à une croissance interne (densification des zones déjà construites). En effet, il convient de préserver des zones agricoles pour des questions d'autosuffisance alimentaire. Ce changement de stratégie a quelques effets sur des zones urbanisées de la commune que le canton souhaiterait voir se densifier à terme.

3. Délibération D 64-2017 R : Crédit d'étude de 130 000 F pour la mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune aux Sciers 2ème étape, sur la commune de Plan-les-Ouates

Ce montant a pour but de réaliser diverses actions d'ordre général comme la mutation de parcelles entre les propriétaires concernés (frais de géomètres), la rédaction d'une convention de mutualisation des travaux entre les propriétaires, les travaux de secrétariat du groupement des propriétaires et enfin l'étude et le suivi de la réalisation des dessertes de chantier dans le périmètre des Sciers.

La commission préavise favorablement la délibération D 64-2017 R pour le crédit d'étude de 130 000 F pour la mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune aux Sciers 2ème étape, sur la commune de Plan-les-Ouates, à l'unanimité avec 9 voix.

4. Présentation immeubles CPEG aux Sciers déposés en autorisation

Ces immeubles représentent 218 appartements, de 3 à 6 pièces, un parking souterrain unique de 200 places avec 3 secteurs, qui sera construit entre les immeubles, pour des questions de dénivelés. L'architecte retenu par la CPEG est le même qui a déjà conçu les immeubles de la première partie du périmètre des Sciers. La commission regrette fortement le manque d'originalité et le choix dicté par des vues purement économique. Le manque de diversité d'architecture de ce quartier est propice à créer une zone urbaine monotone et peu attractive pour une vie diversifiée de quartier.

Le rapporteur : Dominique Tinguely / 28.2.17

RAPPORT DE LA COMMISSION ECONOMIE ET FINANCES
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Jeudi 23 février 2017 à 20h00

1. Délibération D 63-2017 R: Crédit d'engagement de 350 000 F pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VI à Plan-les-Ouates

Le Conseiller administratif présente le dossier. Les questions portent sur l'intérêt ou pas de contracter un leasing en lieu et place d'une acquisition brute. Il en ressort que pour ce type de véhicule l'acquisition est plus intéressante.

Les membres de la commission préavisent favorablement à l'unanimité la délibération D 63-2017

2. Délibération D 68-2017 R: Crédit d'engagement de 302 000 F pour l'acquisition d'une balayeuse

Le Conseiller administratif explique l'acquisition d'une balayeuse nécessitant l'engagement de 2 ETP pour internaliser le service de balayage. M. le Président rapporte le commentaire d'un Conseiller municipal qui désapprouve l'internalisation de la prestation. Le Conseiller administratif ajoute que ce Conseiller estime qu'il aurait fallu traiter les questions d'engagement de personnel préalablement à l'acquisition de la balayeuse. Des questions sont posées sur les heures et les plans de balayage.

Les membres de la commission préavisent favorablement par 5 voix oui et une abstention la délibération D 68-2017.

3. Délibération D 67-2017 R: Crédit d'engagement de 1 200 000 F pour la réalisation du collectif privé EU et EP et de l'aménagement routier au chemin de l'Essartage dans le périmètre du PLQ Les Sciers –Phase 1

Le Conseiller administratif expose la demande de crédit présentant une dépense brute de Frs. 420'000.- pour les collecteurs et Frs. 780'000.- pour l'aménagement de la route, pour une dépense nette finale de Frs. 195'000.- après remboursement par les privés, le FIA et le FIE.

Les membres de la commission préavisent favorablement à l'unanimité la délibération D 67-2017

4. Délibération D 64-2017 R: Crédit d'étude de 130 000 F pour la mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Communeaux Sciers 2^{ème} étape, sur la commune de Plan-les-Ouates

Les membres de la commission préavisent favorablement à l'unanimité la délibération D 64-2017.

5. Communications du Conseil administratif

- a. Il est présenté un inventaire des montants votés à ce jour par le Conseil municipal aux Sciers, qui s'élèvent à Frs. 74 mios bruts. À cela, il faut encore s'attendre à une dépense future de Frs. 75 mios, notamment pour la construction des immeubles.
- b. Domaines de comparaison traités : Il est fait un état des lieux de l'avancement des comparatifs réalisés par M. Gelli.
- c. La dette de la commune au 31 décembre 2016 s'élève à Frs. 106 mios pour un intérêt moyen de 1.59%.

Le rapporteur : Mario Rodriguez
23 février 2017



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 63-2017**
Séance du 28 février 2017

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 350 000 F pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VI
à Plan-les-Ouates

Vu les frais de réparation importants inhérents à l'ancienneté des véhicules et machines et la volonté de pallier à ces derniers,

vu la volonté d'acquérir une balayeuse pour internaliser les interventions de balayage des voiries communales,

Vu l'intérêt de procéder au remplacement des véhicules et machines suivants :

- Le véhicule Toyota Hilux - 2004 - Espaces publics
- Le véhicule SUZUKI - 2004 – Service construction et aménagement
- La remorque Daltec – 2004 – SEE
- L'auto-laveuse de la piscine – 2007 – Sport
- Le véhicule Goupil G3 électrique - 2008 – Espaces publics
- Le véhicule Goupil G3L électrique - 2010 – Espaces publics/Déchets promenades
- Le véhicule Mega Ewoker Urban électrique – 2012 - Sport/Cherpines

Vu l'intérêt d'acquérir les véhicules, machines et matériel suivants :

- Deux triporteurs électriques Kyburz – Espaces publics/Sport-Cherpines
- Une traçeuse GPS pour terrains – Sport-Cherpines
- Une machine de nettoyage pour terrains synthétiques – Sport- Cherpines
- Deux tondeuses de 53 cm de coupe – Espaces publics/Sport-Cherpines
- Un appareil de désherbage
- Trois enrouleurs pour les bâches de transport

vu l'intérêt de procéder à ces acquisitions par le biais d'un investissement, afin de permettre l'amortissement des coûts de ces véhicules, machines et agrégats en lien avec leur durée de vie et prévus par l'article 36 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes,

vu l'exposé des motifs EM 63-2017 de janvier 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit brut de 350 000 F, destiné au remplacement des véhicules Toyota Hilux SEE, Suzuki SCA, remorque Daltec, auto-laveuse piscine, Goupil G3 SEE, Goupil G3L SEE, Mega Ewoker Cherpines et à l'acquisition de deux triporteurs électriques, d'une traceuse GPS, d'une machine de nettoyage pour terrains synthétiques, de deux tondeuses, d'un appareil de désherbage et de trois enrouleurs de bâches de transport.
2. De comptabiliser la dépense brute prévue à l'article 1 dans le compte des investissements, sous rubrique N° 506, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
3. De comptabiliser les recettes escomptées de 18 000 F à titre de reprise des véhicules Toyota Hilux SEE, Suzuki SCA, remorque Daltec, Goupil G3 SEE, Goupil G3L SEE, Mega Ewoker Cherpines, dans le compte d'investissements, sous rubrique N° 636.
4. D'amortir le montant net de 332 000 F au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique No 331 « Amortissement des investissements du patrimoine administratif » de 2018 à 2022.

FL/PG/PL – 28.02.17 #21384



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 64-2017**
Séance du 28 février 2017

DELIBERATION

relative au crédit d'étude de 130 000 F pour la mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune aux Sciers 2^{ème} étape, sur la commune de Plan-les-Ouates

Vu le plan directeur communal adopté par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009, qui trace les grandes lignes du développement du secteur des Sciers, défini dans le plan directeur cantonal comme « une extension urbaine sur la zone agricole »,

vu la modification de limites de zones MZ N° 29'299 du 18 mars 2005, autorisant le déclassement en zone de développement 3 du secteur des Sciers,

vu l'adoption du PDQ N°29'298 D La Chapelle/Les Sciers par le Conseil d'Etat en juin 2007 et par les Conseils municipaux de la ville de Lancy et de la commune de Plan-les-Ouates, respectivement le 31 mai 2007 et le 24 avril 2007,

vu le PLQ des Sciers N° 29'783, adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015,

vu la possession par la Commune de 28'527 m² de droits à bâtir directs ou indirects par la signature d'actes avec des propriétaires privés sur le périmètre du PLQ, représentant 38.1% des droits à bâtir totaux,

vu la délibération D 09-2015, votée le 13 octobre 2015, relative à la mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune 1^{ère} étape,

vu la nécessité pour la Commune de poursuivre l'étape opérationnelle qui consiste en la réalisation de ses droits à bâtir (DàB) de manière concertée avec les autres propriétaires de droits à bâtir,

vu le besoin de coordonner et réfléchir sur les différentes opérations d'aménagement nécessaires à la construction sur le secteur du PLQ Les Sciers,

vu l'exposé des motifs EM 64-2017 de janvier 2017, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'étude de 130 000 F destiné à mettre en œuvre les droits à bâtir propriétés de la Commune aux Sciers 2^{ème} étape,
2. De comptabiliser la dépense brute prévue de 130 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 509, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir le montant net prévu de 130 000 F au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 331 « Amortissement des investissements du patrimoine administratif », de 2018 à 2022.

SCA/YG – SF/PL - 28.02.2017 # 25408



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 67-2017**
Séance du 28 février 2017

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 1 200 000 F pour la réalisation du collectif privé EU et EP
et de l'aménagement routier au chemin de l'Essartage dans le périmètre du PLQ Les Sciers – Phase 1

Vu le Plan localisé de quartier N° 529-29'783 (PLQ) pour le périmètre « Les Sciers », adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015,

vu l'obligation d'équiper en infrastructures les périmètres déclassés en zone de développement (ZD), selon l'article 3 alinéa 7 ss de la Loi générale sur les zones de développement (LGZD – L1 35),

vu que la réalisation de ces travaux du collectif privé correspond à la 3ème étape des travaux d'assainissement du périmètre du PLQ Les Sciers,

vu que ces travaux constituent la première étape de l'aménagement routier du chemin de l'Essartage, soit la piste de chantier,

vu que la piste de chantier servira à la réalisation des immeubles projetés dans le PLQ Les Sciers,

vu que les différents services industriels (CAD, eau, électricité...) seront posés en partie sous cette piste de chantier pour le raccordement énergétique des futurs immeubles,

vu le fait que le coût pour la réalisation de ces infrastructures sera avancé par la commune de Plan-les-Ouates, dont les frais pour le collectif privé lui seront remboursés à hauteur de 25% par le Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA), conformément à la LEaux-GE L 2 05, et les frais de réalisation de la piste de chantier remboursés à hauteur de 75% du coût de l'ouvrage par le Fonds Intercommunal d'Equipement (FIE),

vu la demande en cours auprès du DETA-DGEau pour la prise en charge de l'étude par le Fonds Intercommunal d'Assainissement,

vu le mandat confié au bureau d'ingénieurs SD Ingénierie SA selon la délibération D 50-2016 pour l'étude du collectif privé EU et EC et de l'aménagement routier,

vu l'exposé des motifs EM 67-2017, de janvier 2017, comprenant le descriptif du projet et l'estimation du coût des travaux,

vu la requête en autorisation de construire déposée par le bureau d'ingénieurs au département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) en date du 7 octobre 2016,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05)

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'accepter de financer la réalisation du collectif privé EU et EP et de l'aménagement routier dans le chemin de l'Essartage dans le périmètre du PLQ Les Sciers – 3ème étape des travaux d'assainissement.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 1 200 000 F destiné à financer cette réalisation, dont à déduire les recettes estimées :
 - Participation du Fonds Intercommunal d'Assainissement FIA 105 000 F
 - Participation des promoteurs sur le collectif privé 315 000 F
 - Remboursement via le Fonds Intercommunal d'Équipement FIE 585 000 F
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 1 200 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De prendre acte que ce crédit sera remboursé partiellement par le Fonds intercommunal d'assainissement, conformément à la loi sur les eaux, montant estimé à 105 000 F qui sera comptabilisé dans le compte des investissements, sous la rubrique N° 619.
5. De prélever la somme de 585 000 F sur le compte de la taxe d'équipement, montant qui sera comptabilisé dans le compte des investissements, sous la rubrique N° 610.
6. D'amortir le montant net prévu de 195 000 F (aménagement routier) au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 331 « amortissement des investissements du patrimoine administratif », de 2018 à 2037.

SCA/SF / 28.02.2017 # 26944



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 68-2017**
Séance du 28 février 2017

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 302 000 F pour l'acquisition d'une balayeuse

Vu la volonté d'acquérir une balayeuse pour internaliser les interventions de balayage des voiries communales,

vu l'intérêt de procéder à cette acquisition par le biais d'un investissement, afin de permettre l'amortissement des coûts de ce véhicule en lien avec sa durée de vie et prévu par l'article 36 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes,

vu l'exposé des motifs EM 68-2017, de janvier 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 12 oui, 5 non et 6 abstentions

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit brut de 302 000 F destiné à l'acquisition d'une balayeuse.
2. De comptabiliser la dépense brute prévue à l'article 1 dans le compte des investissements, sous rubrique No 506, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir le montant de 302 000 F au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique No 331 « Amortissement des investissements du patrimoine administratif » de 2018 à 2027.

FL/PG/PL – 28.02.2017 # 23537



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 70-2017 P**
Séance du 28 février 2017

PROJET DE DELIBERATION

relatif à un crédit d'engagement de 200 000 F pour la mise à jour du Plan Directeur Communal

Vu le plan directeur communal adopté par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009,

vu l'adoption par le Conseil fédéral du Plan Directeur Cantonal Genève 2030 le 29 avril 2015,

vu l'article 10, alinéa 9 de la Loi d'application de la Loi Fédérale sur l'Aménagement du Territoire (LaLAT L1-30 du 4 juin 1987) qui stipule que « *Le plan directeur communal doit faire l'objet d'un nouvel examen au plus tard trois ans après l'approbation d'un nouveau plan directeur cantonal par le Conseil fédéral* »,

vu les changements intervenus sur le territoire communal depuis 2009 et notamment la mise en place des grands projets des Sciers et des Cherpines,

vu la nécessité pour la Commune de réfléchir au devenir de son territoire dans le respect des grandes orientations proposées par le Plan Directeur Cantonal 2030,

vu le résultat de la procédure d'appel d'offres public sur invitation menée par la Commune et la décision du comité d'évaluation des offres du 19 décembre 2016,

vu l'exposé des motifs EM 70-2017, de janvier 2017, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 200 000 F destiné à la mise à jour du plan directeur communal de 2009,
2. De comptabiliser la dépense brute prévue de 200 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 509, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

3. D'amortir le montant net prévu de 200 000 F au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 331 « Amortissement des investissements du patrimoine administratif », de 2018 à 2022.

SCA/YG/PhZ – SF/PL - 25.01.2017



Législature 2015-2020
Délibération **D 71-2017 P**
Séance du 28 février 2017

PROJET DE DELIBERATION

relatif à un crédit budgétaire supplémentaire de 47 000 F en vue de la refonte du site Internet communal

Vu l'évolution technologique et l'utilisation croissante d'Internet par la population et l'administration communale,

vu la nécessité de disposer d'un site Internet communal plus moderne, plus performant et répondant aux besoins actuels en matière de communication,

vu le résultat de la procédure d'appel d'offres publique sur invitation menée par la Commune et la décision du Conseil administratif, validée par la Commission Sécurité, prévention et communication du 30 janvier 2017,

vu l'exposé des motifs EM 71-2017, de janvier 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres d et e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de réaliser la refonte du site Internet communal.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 47 000 F destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2017 en dépense supplémentaire, sous la rubrique N° 05.318.
4. De compenser ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

SAG/CZ/DB – SF/PL 23.01.2017



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 72-2017 P**
Séance du 28 février 2017

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 707 000 F pour l'amélioration du cheminement de mobilité douce :
Promenade tordue et traversée du chemin de Vers

Vu le programme de législature 2015-2020,

vu l'exposé des motifs EM 72-2017, de janvier 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de réaliser les travaux de réaménagement de la promenade tordue et de la traversée du chemin de Vers,
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 707 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 707 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 707 000 F au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 331 « amortissement des investissements du patrimoine administratif », de 2018 à 2037.

PM/SEE – SF/PL - Janvier 2017



Séance du Conseil municipal du 28 février 2017

Réponses à la question écrite QE 03-2017 (ci-après QE) du Parti Socialiste, du Parti Les Verts et du Parti Vert'libéral (# 28135).

La question porte sur les avantages et inconvénients d'une gestion des immeubles communaux par l'administration vs une fondation immobilière.

Telle que posée, la question pose la question de la clarification des responsabilités dans le domaine de la gestion du parc immobilier appartenant à la commune.

Avant de tenter de répondre aux différents éléments qui figurent dans la QE, il est nécessaire de préciser le fonctionnement actuel de la gestion de ce domaine d'activité communale.

Actuellement, la totalité de l'activité de mise à disposition d'appartements communaux est gérée « en direct » par l'administration sous la responsabilité du Conseil administratif, qui a attribué à ses membres des parts du processus (dicastères).

Pour tenter de clarifier ce processus, deux phases distinctes sont à envisager :

- La première qui vise à construire des immeubles pour laquelle il faut :
 - o Acquérir des terrains et/ou des droits à bâtir
 - o Définir un programme
 - o Choisir un projet architectural
 - o Organiser la construction
 - o Vérifier la livraison des logements
- La seconde qui vise à les exploiter et pour laquelle il faut :
 - o Définir les critères d'attributions
 - o Sélectionner les locataires
 - o Effectuer le suivi des locataires (tant sous l'angle : réponse à leur demande que celui purement financier)
 - o Maintenir la qualité du patrimoine par le biais de l'entretien et de rénovations plus lourdes

Actuellement, l'intégralité des tâches ci-dessus énoncées sont effectuées par les services communaux qui s'appuient sur différents mandataires (architectes, constructeurs, pilote, régies).

Et en termes de responsabilités, et selon les dispositions légales en vigueur (LAC principalement), le Conseil municipal est souverain pour tout ce qui concerne les achats et/ou ventes d'immeubles, de terrains, etc., pour les projets de construction d'immeubles communaux et pour débloquer les financements sous forme de délibérations. Quant au Conseil administratif, outre une fonction propositionnelle, il assume la responsabilité d'administrer la commune (dans un souci de préservation des biens communaux), d'exécuter les délibérations du Conseil municipal et d'engager le personnel communal.

Les responsabilités se concentrent donc dans les mains du Conseil municipal et du Conseil administratif, ce dernier pouvant s'appuyer à la fois sur l'administration communale et sur des mandataires.

Le Conseil municipal bénéficie d'une légitimité démocratique et le contrôle d'opportunité de ses décisions n'intervient donc qu'au terme de chaque législature. Le Conseil administratif bénéficie de la même légitimité démocratique (avec les mêmes échéances), mais comme il est en charge des aspects opérationnels de l'action communale, il est soumis à des contrôles externes (le principal : la révision des comptes, mais aussi aux contrôles plus ponctuels de la Cour des comptes, du Conseil d'Etat, etc.) et s'organise comme il le souhaite pour faire des contrôles internes du fonctionnement de l'administration (audit interne, externes, etc.).

La chaîne de responsabilités peut se résumer ainsi :

	Propose	Décide	Réalise	Contrôle
Construire des immeubles				
Acquérir des terrains et/ou des droits à bâtir	CA	CM	Administration	CM
Définir un programme	CM	CA	Administration	CM
Choisir un projet architectural	Administration	CA (jury)		Externe (SIA)
Organiser la construction	CA	CM	Administration	CM
Vérifier la livraison des logements		Administration		CA
Exploiter des immeubles				
Définir les critères d'attribution	Administration/CA délégué	CA	CA délégué	CA
Sélectionner les locataires	Administration	CA délégué	Régies	CA
Effectuer le suivi des locataires (tant sous l'angle : réponse à leur demande que celui purement financier)	Administration / régies	CA délégué	Administration / régies	CA
Maintenir la qualité du patrimoine par le biais de l'entretien et de rénovations plus lourdes	Administration / régies	CA délégué	Administration / régies	CA

La question écrite propose d'analyser le transfert de ces responsabilités à une fondation immobilière communale.

Comme la QE le mentionne, la commune dispose déjà d'une fondation immobilière communale dont les statuts ont été adoptés (RS : PA 452.01) par une Loi du Grand conseil le 10 mai 1984 (RS : PA 452.00) et). Elle est toutefois restée « coquille vide » puisqu'aucun bien ne lui a été transféré, et elle ne possède donc aucune fortune.

Ses statuts, tels que rédigés, organisent son fonctionnement, sans surprises, autour du Conseil de fondation, du bureau du Conseil et du contrôle.

- Le Conseil de fondation est l'organe suprême et il est investi « des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la fondation ». Il désigne son Président, vice-président et l'organe de contrôle.

A noter que les ventes immobilières des biens de la Fondation et les constitutions de gages immobiliers sur les biens de la Fondation ne sont valables qu'après approbation du Conseil municipal (art. 16)

Il est composé de 7 membres (un membre du CA, trois membres élus par le CA et trois membres élus par le CM). A noter que ces statuts prévoient que le CM peut porter à 11 le nombre de membres du Conseil de fondation (un membre du CA, quatre membres élus par le CA et six membres élus par le CM).

Ses membres peuvent être rémunérés par des jetons de présence.

- Le bureau du Conseil est l'organe exécutif qui a les attributions que lui délègue le Conseil de fondation, sans que ceux-ci ne soient prédéfinis.

Il est composé de 3 membres : le Président, le vice-président et un membre du Conseil de fondation

Le Conseil de fondation peut allouer une rémunération aux membres du bureau.

- L'organe de contrôle, désigné par le Conseil de fondation, adresse « chaque année un rapport écrit au Conseil de fondation ».

Les membres du Conseil et du bureau peuvent être rémunérés.

La fortune de la Fondation est constituée des terrains cédés par la commune, des subventions communales et d'autres instances publiques, de dons et legs et du bénéfice de la fondation.

Pour revenir aux préoccupations exprimées dans la QE :

- Il est donc parfaitement possible de « réactiver » cette fondation. Pour ce faire, il faut la doter d'un capital, et évaluer si ses statuts peuvent être conservés en l'état ou faire l'objet d'amendements qui devraient validés par un vote du Grand conseil.
- Quant à identifier les avantages et inconvénients de transférer la gestion du nouveau patrimoine (principalement les parcelles acquises aux Sciers et aux Cherpines) à cette fondation, la question ne permet pas une réponse qui ne soit pas en résonance avec une vision politique ; autrement dit, il n'existe pas de réponse « objective » à cette question, tout n'est que pesée d'intérêts.

Ce qui est néanmoins objectif, c'est qu'une partie non négligeable des ressources nécessaires à gérer ce patrimoine (cf les tâches énumérées ci-dessus) doit être considérée comme incompressible : actuellement financée par le budget communal, elle devrait l'être par le fonctionnement propre du patrimoine transféré, voire par des subventions communales.

Quant au pilotage, il est assuré actuellement par les membres du Conseil administratif dont le coût resterait certainement identique si ce pilotage était transféré à un Conseil de fondation. Mais il est probable que ce pilotage devienne un centre de coût supplémentaire si le Conseil décidait de s'octroyer des jetons de présence.

En termes de responsabilités, une fois la fondation dotée de son capital, dotation décidée par le Conseil municipal, le Conseil de fondation dispose des pleins pouvoirs, sauf celui de céder le patrimoine ou de le gager.

Il est composé d'un membre du Conseil administratif et de trois (ou six) membres désignés par le Conseil municipal.

Comparer la légitimité démocratique de ces deux systèmes (administration *vs* fondation) relève d'appréciation principalement politique.

Sous l'angle de la politique financière, la gestion opérationnelle dépendrait entièrement du Conseil de fondation, et ferait l'objet d'informations régulières en faveur des mandants.

Quant à la gestion stratégique, elle dépendrait du Conseil municipal qui reste le bailleur de fonds, à moins que la gestion opérationnelle ne dégage de tels excédents que la Fondation puisse se constituer un « bas de laine » lui permettant de s'autonomiser et de se forger sa propre vision stratégique.

En reprenant les deux phases décrites ci-dessus, autant la phase d'exploitation peut être assurée par les deux modèles organisationnels discutés sans différences notables autres que celles susmentionnées, autant la phase construction est plus délicate puisque les enjeux financiers sont bien plus importants. Le contrôle de cette partie de l'activité, si elle revenait à une Fondation, devrait faire l'objet de balises complémentaires et plus précises que celles existant ce jour, notamment dans les statuts de la Fondation de 1984.

Fort de ces éléments, le Conseil administratif estime avoir répondu à cette question écrite et invite tous les groupes membres du Conseil municipal à poursuivre cette réflexion.

Pour le Conseil administratif :

Thierry Durand, le 28 février 2017